



Vos nom et prénom :

Déclaration individuelle

Afin qu'il n'y ait pas d'interférence entre l'activité des membres de la CTI et l'évaluation des écoles auxquelles ils (elles) sont lié(e)s, la CTI a adopté des règles, rappelées dans le tableau suivant :

Situation du membre de la CTI par rapport à l'école en cours d'évaluation	Activité possible	Activité impossible
Pas de lien formel	Ensemble de l'évaluation de l'école	
Membre d'une école d'un même réseau, membre d'une école en concurrence directe	Rapporteur de la mission. Participation aux débats et votes	Rapporteur principal de la mission d'expertise
Membre de conseils scientifiques ou d'orientation d'un établissement ou école concerné, ancien élève ou ancien enseignant	Participation aux débats et votes	Membre de la mission d'expertise
Employé permanent, membre du CA ou de l'équipe de direction, membre d'un organisme de tutelle d'une école - actuellement ou depuis moins de 3 ans		Participation aux missions, exposés, débats et votes concernant l'école

En fonction de ces critères, merci d'indiquer :

- **Les écoles pour lesquelles vous ne pouvez pas appartenir à la mission d'expertise**

- **Les écoles pour lesquelles vous ne pouvez pas être le rapporteur principal de la mission**

- **Les écoles à l'évaluation desquelles vous ne pouvez pas participer (mission, présentation et débat en plénière)**